

Mercredi 29 avril 2020

COVID-19 - STATIONNEMENT **La Ville de Marseille** **adapte les mesures de stationnement sur voirie**

En application du plan de déconfinement présenté le mardi 28 avril par le gouvernement, la Ville de Marseille adapte les mesures de stationnement sur voirie qu'elle a prises le 18 mars dernier.

Au regard des nouvelles consignes de déplacement, **le stationnement payant sera rétabli à partir du lundi 25 mai 2020, soit deux semaines après la fin du confinement total.** Ce délai, autorisé par la Ville de Marseille, permettra aux usagers de s'organiser pour la mise à jour de leurs abonnements et la réalisation des formalités de renouvellement notamment.

L'ensemble des abonnements des usagers en cours de validité au 17 mars sera gratuitement prolongé de deux mois et une semaine.

Il est fortement demandé aux automobilistes d'effectuer leurs démarches en ligne sur le site www.sagsmarseille.com. A compter du 11 mai, ils pourront néanmoins se rendre dans l'une des agences de SAGS MARSEILLE qui réouvriront à cette date. La prise d'un rendez-vous préalable, via le site Internet, est fortement recommandée afin de faciliter la mise en œuvre des mesures de distanciation.